

Est lue une opinion du Département en Loi déclarant que le crédit requis à cette fin, ne peut être imputé au fonds de réserve.

Il est en conséquence

*Résolu:* Que la balance disponible de \$2,000 du crédit affecté aux subventions, soit divisée au pro rata, entre les différentes institutions et sociétés mentionnées dans le rapport de la Commission des Finances.

M. l'échevin L.-A. Lapointe

*Propose:* D'ajouter audit rapport le nom de la Société Protectrice des Animaux avec subvention annuelle de \$400, ce montant devant aussi être payé au prorata du montant disponible.

La Commission se partage sur cette proposition:

Pour: J.-B.-A. Martin et L.-A. Lapointe—2.

Contre: Guay, Laviolette et Séguin—3.

Ladite proposition est ainsi négativée.

18.—La requête du Comité des Citoyens qui organisent la célébration des fêtes dites "De retour à Montréal," qui aura lieu dans cette ville du 13 au 20 septembre prochain, demandant une subvention de \$5,000 étant prise en considération, il est

*Résolu:* De recommander qu'un montant de \$2,000 soit voté afin d'aider à l'organisation de réceptions officielles pour les nombreuses délégations qui viendront de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis pour assister à ces fêtes.

19.—Soumis l'état suivant de la caisse pour la semaine finissant le 8 juillet 1909:

Encaisse aux banques, 24 juin 1909 . . . . .	\$2,379,314
Recettes . . . . .	82,367
Déboursés . . . . .	\$2,461,681
Balance . . . . .	355,227
Encaisse aux banques comme suit:	\$2,106,454
Banque de Montréal . . . . .	\$1,373,548
Banque d'Hochelaga . . . . .	432,096
Banque de Québec . . . . .	300,000
	\$2,106,454

20.—Soumis un plan, préparé par l'Inspecteur de la Ville, de la rue Rivard, entre l'avenue Laurier et la rue Lamorière, montrant les maisons qu'il s'agit d'exproprier pour l'élargissement de ladite rue.

Soumis aussi un état estimatif préparé par les estimateurs de la Ville indiquant que l'indemnité totale que la Ville aura à payer pour ladite expropriation sera de \$14,217.17.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

*Résolu:* De recommander au Conseil de faire faire ladite amélioration et de donner instruction aux avocats de la Ville de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution ladite expropriation, suivant la loi. Le coût de ladite expropriation devant être payé par les propriétaires d'immeubles situés des deux côtés de ladite rue Rivard, entre l'avenue Mont-Royal et la rue Lamorière.

21.—Soumis un plan préparé par l'Inspecteur de la Ville pour l'agrandissement du parc LaFontaine, du côté Est, en expropriant les immeubles situés dans le quartier Duvernay (au Sud de l'avenue du Parc LaFontaine, ci-devant rue Rachel), et dans le quartier Papineau, à l'Ouest de l'avenue Papineau.

Soumis aussi un état estimatif préparé par le département des Estimateurs démontrant que la valeur des propriétés à exproprier pour l'exécution de ladite amélioration est de \$61,102.30.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

*Résolu:* De recommander au Conseil qu'ordre soit donné d'exécuter ladite amélioration et de prier les avocats de la Ville de prendre les mesures nécessaires à cette fin, suivant la loi.

Le coût de cette amélioration devant être payé par la Ville à même le fond de l'emprunt que la Ville est déjà autorisée à effectuer dans l'intérêt public.

22.—Soumis un plan préparé par l'Inspecteur de la Ville de l'expropriation projetée de la rue Sherbrooke, depuis l'avenue de Lorimier jusqu'à l'avenue Papineau.

An opinion from the Law Department was read to the effect that the appropriation required could not be charged against the reserve fund.

It was therefore

*Resolved:* That the balance of \$2,000 available on the appropriation voted for grants, be divided pro rata, between the different institutions and societies mentioned in said report of the Finance Committee.

Ald. L. A. Lapointe moved

That the name of the society for the prevention of cruelty to animals be added to said report, with a yearly grant of \$400 to be paid also pro rata of the amount available.

The Committee divided thereon:

*Yea:* J. B. A. Martin and L. A. Lapointe—2.

*Nays:* Guay, Laviolette and Séguin—3.

So it passed in the negative.

18.—The petition of the Committee of citizens who have organized the Back to Montreal Celebration, to be held in this City from Sept. 13th to 20th next, asking for a grant of 5,000 being considered, it was

*Resolved:* To recommend that a sum of \$2,000 be voted for the purpose of organizing official receptions to the numerous delegations which will come from all parts of Canada and United States to attend said celebration.

19.—Submitted the following cash statement for week ending July the 8th 1909.

Cash in banks June 24th 1909 . . . . .	\$2,379,314
Receipts . . . . .	82,367
	\$2,461,681
Disbursements . . . . .	355,227
Balance . . . . .	\$2,106,454

Cash in banks as follows:

Bank of Montreal . . . . .	\$1,373,548
Banque d'Hochelaga . . . . .	432,096
Quebec Bank . . . . .	300,000
	\$2,106,454

20.—Submitted a plan, prepared by the City Surveyor, of Rivard street, between Laurier avenue and Lamorière street, showing buildings to be expropriated for the widening of said street.

Submitted also an estimate prepared by the City Assessors showing that the total indemnity to be paid for said expropriation, is \$14,217.17.

On motion of Ald. Laviolette, it was

*Resolved:* To recommend to Council to order that said improvement be made and to instruct the City Attorneys to take the necessary measures to carry on said expropriation according to law.

The cost to be paid by the proprietors of immovable situated on both sides of said Rivard street, between Mount-Royal and Lamorière streets.

21.—Submitted a plan, prepared by the City Surveyor for the enlargement of LaFontaine Park, on the east, by expropriating the immovables situate in Duvernay ward (to the south of LaFontaine Park avenue, formerly Rachel street), and in Papineau ward, west of Papineau avenue.

Submitted also an estimate prepared by the Assessors department, showing that the value of the properties to be expropriated for said improvement, is \$61,102.30.

On motion of Ald. Laviolette, it was

*Resolved:* To recommend to Council to order that said improvement be made and to instruct the City Attorneys to take the necessary measures to carry on said expropriation according to law.

The cost of said improvement to be paid by the City out of the funds of the loan the City is already authorized to effect in the public interest.

22.—Submitted a plan prepared by the City Surveyor, of the proposed expropriation of Sherbrooke street, from de Lorimier avenue to Papineau avenue.